



## ARRETÉ MUNICIPAL N°2025/079

Portant réglementation du stationnement 3 rue Chaponost à Moulins-lès-Metz

Le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2542/1 – L 2542/2 – L2542/3 – L2213/1 et L 2213/2,  
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi n°82-213 du 2 mars 1982,  
Vu la demande d'autorisation de stationnement d'un camion de déménagement par la société Berg Déménagements 12 rue Saussaies des dames 57950 Montigny-lès-Metz.  
Considérant que pour des raisons de sécurité il y a lieu de réglementer le stationnement devant le 3 rue Chaponost 57160 Moulins-lès-Metz.

### ARRETÉ

#### Article 1 :

La société Berg Déménagements est autorisée à stationner un véhicule de déménagement devant le 3 rue Chaponost à Moulins-lès-Metz et le stationnement de tout véhicule y sera interdit le vendredi 02 mai 2025 et le lundi 05 mai 2025 de 07h00 à 15h00.

#### Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par la société Berg Déménagements.

#### Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier et gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R 417.10.

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de METZ, les agents de police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément aux usages.

Copie à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Moulins-lès-Metz.



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ

Fait à Moulins-Lès-Metz, le 15/04/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :  
Mairie de Moulins-lès-Metz (57160)  
Affiché du :  
au :